## 5.1. Analyse des forces, faiblesses pour les pays et détermination des solutions pour une gestion optimale

PAYS	FAIBLESSES/MENACES	FORCES	SOLUTIONS OPTIMALES
GUINEE EQUATORIALE	- Manque de données d'inventaire	- Existence d'un cadre légal (loi	- Connaissance du potentiel
	- Répartition géographique dans la	forestière)	- Maitrise de l'aire de répartition
	partie <b>c</b> ontinentale	-Arrêt des exportations des	- Renforcement des capacités du personnel
	- Prélèvement non basé sur le	grumes	pour l'identification des espèces et le
	potentiel	- Annulation des autorisations	contrôle
	- Non maitrise des données	spéciales d'exportation des	- Conduite des études pour la maitrise des
	biologiques	espèces dont le Bubinga et le	données biologiques
	- Insuffisance des moyens humains et	wengé	
	matériels	- Changement d'orientation des	
	- Faible étendu du territoire national	recettes (pétrole)	
	- Boom de l'immobilier		
	- Développement de l'infrastructure		
	- Faible valeur économique (essences	- Existence d'un code forestier	- Effort de promotion des essences Bubinga
	secondaires ou peu connues)	- Existence d'un cadre	et Wengé
	- Insuffisance de la connaissance du	institutionnel (Ministère en	- Diversification des marchés
	potentiel	charge des forêts et ses	- Appui financier pour la connaissance du
	- Non maitrise de l'aire de répartition	démembrements)	potentiel
	- Faibles capacités humaines (collette	- Existence d'une mercuriale	- Renforcement des capacités du personnel
REPUBLIQUE	et analyse des données statistiques)	- Mise en œuvre du processus de	nemore des capacites da personner
CENTRAFRICAI NE	- Insuffisance des moyens financiers	l'APV/FLEGT	
	et matériels	- Existence du BIVAC (structure de	
	- Insuffisance de motivation du	suivi et contrôle du bois exporté)	
	personnel	- Existence des plans	
	- Méconnaissance des données	d'aménagements pour les permis	
	biologiques	d'exploitation concédés	
	- Non accès à la mer		
CAMEROUN	- Insuffisance de connaissances du	- Existence d'un cadre légal	- Conduite des études biologiques
	potentiel	- Existence d'un cadre	(phénologie, régénération, etc.)
	- Aire de répartition imprécise	institutionnel	- Conduite des inventaires d'aménagement
	- Données d'inventaire d'exploitation	- Mise en place en cours du	(UFA, Forêts communales, Aires protégées)

	peu fiables - Absence de stratégie de régénération de ces deux espèces - Nombre d'espèces de Bubinga imprécis - Problèmes d'identification à l'exportation - Insuffisance de maitrise des données statistiques à l'exportation - Exportations illégales - Faible capacité de contrôle - Gouvernance (corruption, manque de transparence, etc.)	système de vérification de la légalité et de traçabilité - Prise de mesures préventives (suspension des exportations des grumes et attribution des quotas dont le potentiel est connu)	<ul> <li>Conduite des études pour la fixation des paramètres d'aménagement (DME, taux de reconstitution, etc.)</li> <li>Définition de l'aire de répartition</li> <li>Renforcement des capacités pour l'identification des espèces</li> <li>Mise en œuvre du système de traçabilité en cours</li> </ul>
Congo ; RDC	Législation et réglementation forestières, Cadre de coopération sous- régional(COMIFAC) Cadre institutionnel L'appui des Bailleurs de Fonds(Partenaires Techniques et Financiers) Stabilité politique des états de la sous-région Adhésion au processus de régulation internationale( CITES, OIBT, COMIFAC, l'UICN etc.); Existence des points d'embarquement(ports fluviaux et maritimes); Ratification des Conventions internationales	Non maîtrise de la ressource ; Mauvaise gouvernance( corruption, interventionnisme, priorisation des charges, conflits de compétence, privilèges de certains opérateurs etc.); Insuffisance des personnes agréées ; Insuffisance de logistique ; Insuffisance des moyens financiers, Insuffisance d'expertise en matière d'exportation; I'éloignement des forêts des points d'embarquement à I'exportation(ports), ce qui entraine les coûts très élevés du transport	a)Maîtrise de la ressource  ✓ Inventaire;  ✓ Recherche sur la biologie, l'écologie, la phénologie et la sylviculture b) Renforcement des capacités managériales  ✓ Recrutement et formation c) Respect de la législation et de réglementation en vigueur, et l'adapter aux exigences internationales(CITES-APV/FLEGT) d) Amorcer une classification thématique, par rapport aux résultats de l'inventaire(densités, effectifs) et au commerce e) Adapter le cadre institutionnel aux exigences des accords et traités ratifiés; f) Promouvoir la recherche pour trouver les essences alternatives, ayant les propriétés physico-chimiques similaires; g) Aménager les infrastructures d'évacuation des produits Bubinga et Wenge h) Promouvoir les activités de gestion

			<ul> <li>✓ Mise en place des bases de données, régulièrement actualisées;</li> <li>✓ Interdiction d'exportation des bois en grumes, afin de promouvoir la transformation plus poussée;</li> <li>✓ Relever les valeurs FOB</li> </ul>
Côte d'Ivoire	A priori, inexistant	inexistant	
Gabon	- Manque de données d'inventaire - Non maitrise des données biologiques	<ul> <li>Existence d'un cadre légal (loi forestière)</li> <li>Arrêt des exportations des grumes</li> <li>Annulation des autorisations spéciales d'exportation des plusieurs espèces dont le moabi</li> </ul>	<ul> <li>Connaissance du potentiel</li> <li>Maitrise de l'aire de répartition</li> <li>Conduite des études pour la maitrise des données biologiques</li> </ul>